



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/AC/2/L.4  
29 janvier 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Comité consultatif  
Deuxième session  
Point 2 g) de l'ordre du jour

**DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT DES  
RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ENCONTRE DES PERSONNES  
TOUCHÉES PAR LA LÈPRE ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE**

**José Bengoa Cabello, Ansar Ahmed Burney, Shiqiu Chen, Chinsung Chung,  
Héctor Felipe Fix Fierro, Wolfgang Stefan Heinz, Latif Hüseyinov;  
Vladimir Kartashkin, Bernard Andrews Nyamwaya Mudho,  
Purificación C. Valera Quisumbing, Shigeki Sakamoto;  
Dheerujlall Seetulsingh: projet de recommandation**

**2/... Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes  
touchées par la lèpre et des membres de leur famille**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 8/13 du Conseil des droits de l'homme, du 18 juin 2008, intitulée  
«Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des  
membres de leur famille»,

*Se félicitant que* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ait  
recueilli des renseignements sur les mesures prises par 24 gouvernements pour éliminer la  
discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille  
conformément à la résolution 8/13 du Conseil,

*Se félicitant* aussi des communications présentées par des organisations de la société civile sur le thème de la lèpre,

*Prenant note* de la réunion consultative à composition non limitée, tenue le 15 janvier 2008, afin de favoriser des échanges de vues entre les acteurs pertinents, parmi lesquels des gouvernements, des observateurs des Nations Unies, les organes, institutions spécialisées et programmes compétents des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des scientifiques, des experts médicaux et des représentants de personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille,

*Recommande* au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter le projet de décision dont le texte suit:

«*Le Conseil des droits de l'homme,*

1. *Prend note avec satisfaction* du document de travail sur l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille (A/HRC/AC/2/CRP.5), soumis par Shigeki Sakamoto;
2. *Fait siennes* les conclusions figurant dans le document de travail susmentionné;
3. *Prie* M. Sakamoto d'élaborer un projet de principes et de directives en vue de l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille, et de le présenter au Comité consultatif à sa troisième session, pour examen par le Conseil en septembre 2009;
4. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir à M. Sakamoto toute l'assistance requise pour lui permettre d'accomplir sa tâche.».

-----